

Extrait du registre des décisions

Bureau du 19 septembre 2024

n° 141-24

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux n° 230119 relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse à Chambéry

- date de convocation le 13 septembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Arthur Boix-Neveu à Cécile Trahand - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Thierry Tournier - de Eric Delhommeau à Pascal Mithieux - de Isabelle Dunod à Christophe Pierretton - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Josette Rémy à Jean-Marc Léoutre - de Serge Tichkiewitch à Vincent Miguet

• conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Marie Perrier - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 19 septembre 2024

délibération n° 141-24

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux n° 230119 relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse à Chambéry**

Thierry Repentin en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision n° 134-23, l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse, sur la commune de Chambéry.

Les travaux ont été allotés et attribués comme suit :

- lot 1 : Spie Batignolles TP AURA Savoie / Spie Batignolles TP AURA / Mauro, pour un montant total de 273 644 € HT,
- lot 2 : Siorat / Moulin TP, pour un montant total de 161 321,87 € HT.

Le présent avenant concerne le lot 1 (VRD).

Suite à un éboulement du terrain lié à sa nature trop instable, la hauteur des murets de soutènement prévue initialement a dû être augmentée et il a été nécessaire d'ajouter un dispositif de drainage des eaux pluviales à l'arrière du mur. Ainsi, les pré-murettes d'une hauteur de 1 m ont été remplacées par deux pré-murettes d'une hauteur de 0,75 m, permettant de mieux soutenir les talus et éviter d'autres éboulements (hauteur totale finale du mur de 1,50 m).

Un dispositif de drainage a été ajouté en pied de talus, à l'arrière du mur et sur toute sa hauteur (drain, matériaux drainants, géotextile). Ces prestations font l'objet de travaux supplémentaires, et les prix utilisés sont ceux de l'accord-cadre.

De plus, du fait de l'instabilité du terrain, et la proximité des travaux vis-à-vis d'un muret de clôture privé, il devient nécessaire de démolir le muret et la clôture du riverain sur 30 mètres, puis le reconstruire une fois les terrassements et remblaiements terminés.

Plusieurs modifications de travaux, liées à des modifications de programme et à des modifications techniques du projet, ont entraîné la réalisation de prestations nouvelles : sondages supplémentaires, décapage supplémentaire de terre végétale, terrassement supplémentaire lié au soutènement, terrassement supplémentaire dans le rocher.

Enfin, certaines quantités liées à des prestations initialement prévues au marché ont pu être revues à la hausse ou à la baisse suite à différentes demandes de la maîtrise d'ouvrage ou à des ajustements de quantités liés à la réalité du terrain.

Le présent avenant a pour objet de rendre définitifs les prix nouveaux provisoires et d'augmenter la masse financière du marché. Il a également pour objet de prolonger le délai des travaux de 8 semaines par rapport au délai initial de 14 semaines, soit un délai global de 22 semaines.

La nouvelle économie du marché n° 230119 est donc :

	€ HT	TVA	€ TTC
Marché initial	273 644,00 €	54 728,80 €	328 372,80 €
Avenant n° 1	50 008,15 €	10 001,63 €	60 009,78 €
Marché après avenant n° 1	323 652,15 €	64 730,43 €	388 382,58 €

Le montant de l'avenant s'élève à 50 008,15 € HT, correspondant à une augmentation de 18,27 % du montant initial du marché.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu la décision n° 134-23 du Bureau du 9 novembre 2023, approuvant l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse sur la commune de Chambéry,

Vu le marché de travaux n° 230119,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 5 septembre 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux n° 230119 (lot 1) pour l'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse à Chambéry, pour un montant de 50 008,15 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

141-24

Objet de l'acte :	RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux n° 230119 relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse à Chambéry
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	19 septembre 2024
Annexe(s) :	Avenant 1 Marché 230119 Grande Chartreuse CHY

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240919-lmc1H32116H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32116H1

Date de transmission en Préfecture :	25 septembre 2024
Date de réception en Préfecture :	25 septembre 2024
Date de publication sur le site internet:	mercredi 25 septembre 2024